

---

principaux exportateurs et importateurs qui se disent, et cela pour la première fois au sein de la C.C.E.I., disposés à entamer au plus tôt des négociations sur un nouvel accord. De nouveau, il nous a été difficile de formuler des engagements précis avant le début des négociations, car le nouvel accord devait tenir compte des intérêts des pays en développement.

Il ne faut cependant pas que cela nous surprenne ou nous décourage. Pour être satisfaisant, un règlement sur les céréales devra en effet trouver des solutions à divers problèmes qui s'y rattachent, par exemple la nécessité d'assurer aux céréales et produits céréaliers un meilleur accès sur les marchés mondiaux; de limiter les effets néfastes des subventions à l'exportation; de réduire les fluctuations inutiles des cours céréaliers; d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Le Canada est d'avis que l'accord final devra aussi prévoir des engagements d'aide alimentaire afin d'avoir une certaine quantité minimale de céréales vivrières disponible en permanence. Il est disposé à accepter un engagement quantitatif de concert avec d'autres donateurs éventuels. Tout cela reste à négocier; la C.C.E.I. aura eu le mérite de nous rapprocher davantage du stade des négociations.

C'est également dans le cadre de la C.C.E.I. que les grandes économies ont annoncé qu'elles étaient disposées à participer à la réserve céréalière d'urgence de 500 000 tonnes. Le Canada y contribuera à la condition que les autres pays qui sont en mesure de le faire imitent son geste. Cette réserve permettra d'augmenter considérablement la sécurité alimentaire mondiale. Mais c'est toute la collectivité internationale qui a la responsabilité de la sécurité et de l'aide alimentaire. Le Canada, qui actuellement fournit le dixième de l'objectif de dix millions de tonnes de céréales, exhorte tous les donateurs à prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre cet objectif.

Le troisième jalon tient au fait que pendant la Conférence les pays participants se sont montrés disposés à chercher de nouvelles solutions à de vieux problèmes; dans certains cas nous avons trouvé de nouvelles réponses, dans d'autres nous avons décidé de réexaminer la valeur des arrangements existants et l'incidence des principes déjà établis.

Sans doute la meilleure manifestation de cet état d'esprit se retrouve-t-elle dans le consensus qui se dégage en faveur de l'établissement d'un fonds commun pour les produits de base. La C.C.E.I. a "revitalisé" le développement de cette idée; le gouvernement canadien donne aujourd'hui son appui à l'action de la C.C.E.I. en faveur d'un tel fonds. Il estime que ce fonds doit être lié à la conclusion satisfaisante d'accords individuels sur les produits de base. Comme par le passé, il participera activement aux négociations. De même, il abordera les négociations sur le fonds commun avec l'esprit ouvert. Le gouvernement canadien s'est d'ailleurs engagé à verser sa juste quote-part dès qu'un accord sera intervenu sur les modalités.

Une autre preuve de cette "nouvelle" façon de voir est l'entente intervenue entre certains pays participants (dont le Canada) sur une forme précise d'allègement de la dette. Une fois encore, une action précise a été prise afin de répondre aux besoins avoués d'un groupe particulier de pays les moins développés. Le Canada a participé

---